

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL316

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 5, substituer au mot

« paraît »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.